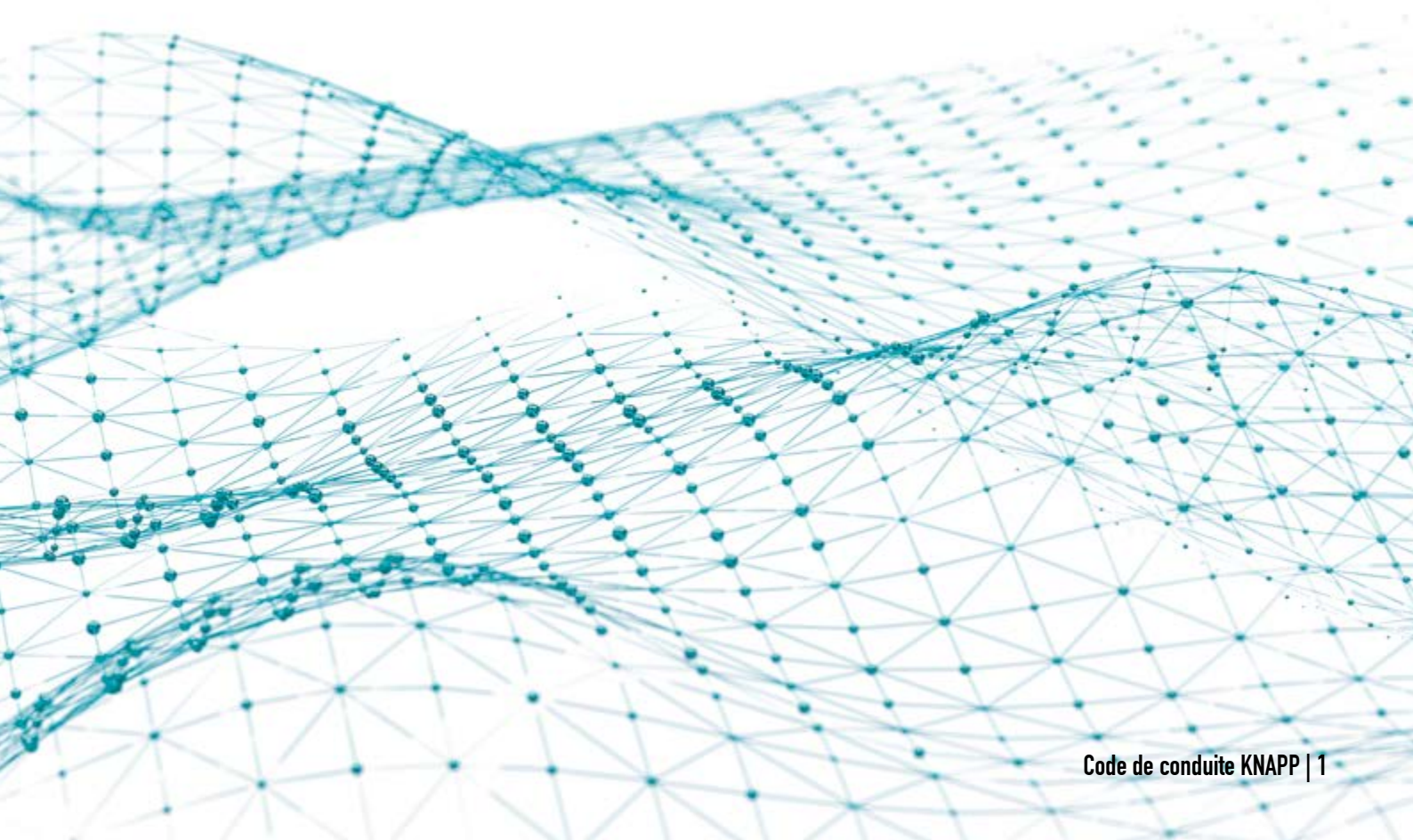


**KNAPP**

# Code de conduite



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Préambule/Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Domaine d'application du code de conduite</b>	<b>6</b>
2.1	Nos valeurs et principes éthiques	6
<b>3</b>	<b>Conformité légale et intégrité</b>	<b>7</b>
3.1	Prévention de la corruption et des pots-de-vin	7
3.2	Acceptation de cadeaux	8
3.3	Conflits d'intérêt	8
3.4	Concurrence loyale	9
<b>4</b>	<b>Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Contrôle des exportations &amp; stratégie fiscale</b>	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>Culture du lieu de travail</b>	<b>12</b>
<b>7</b>	<b>Droits de l'homme et droits des travailleurs</b>	<b>14</b>
7.1	Interdiction du travail des enfants et du travail forcé	15
7.2	Droits des travailleurs	15
7.3	Peuples autochtones et communautés locales	15
<b>8</b>	<b>Obligations de diligence des entreprises</b>	<b>17</b>
8.1	Action responsable dans la chaîne logistique	17
8.2	Matières premières conflictuelles	17
<b>9</b>	<b>Environnement</b>	<b>18</b>
<b>10</b>	<b>Santé et sécurité</b>	<b>19</b>
<b>11</b>	<b>Traitement des informations d'entreprise et protection des données</b>	<b>20</b>
11.1	Sécurité des informations	20
11.2	Protection des données et sécurité des données à caractère personnel	21
<b>12</b>	<b>Gestion de la qualité</b>	<b>22</b>
12.1	Sens des responsabilités ou : Comment gérons-nous les erreurs ?	22
<b>13</b>	<b>Sécurité des machines et des produits</b>	<b>23</b>
<b>14</b>	<b>Gestion des risques et des opportunités</b>	<b>24</b>
<b>15</b>	<b>Mise en œuvre du code de conduite et du système d'alerte</b>	<b>25</b>
15.1	Système d'alerte	25
15.2	Comportement contraire au code de conduite KNAPP	25
15.3	Processus de surveillance et formations	25
<b>16</b>	<b>Conclusion</b>	<b>26</b>



## Préambule

**making complexity simple** n'est pas simplement notre slogan, c'est aussi l'objectif de toutes les activités du groupe KNAPP.

Cette exigence se reflète dans notre code de conduite, qui sert de cadre contraignant pour une action responsable.

Le code de conduite KNAPP définit les normes minimales applicables aux décisions et aux actions au sein du groupe KNAPP, envers nos partenaires commerciaux et le public.

Il s'applique aux collaborateurs et collaboratrices de tous les niveaux de KNAPP AG, de ses filiales et de ses entreprises liées dans le monde entier et le cas échéant, à tous les partenaires commerciaux de la chaîne de valeur.

En tenant compte du code de conduite KNAPP, aussi bien les collaborateurs et collaboratrices que le cas échéant les partenaires commerciaux, contribuent à ce que les entreprises du groupe KNAPP restent des partenaires commerciaux fiables et s'améliorent en permanence.

Les modifications du code de conduite KNAPP sont communiquées à nos collaborateurs et collaboratrices via l'intranet. La version actuellement en vigueur est de plus publiée sur le site Web de KNAPP.

Le respect des dispositions du code de conduite KNAPP est obligatoire pour nos collaborateurs et collaboratrices, pour nos fournisseurs le *code de conduite pour fournisseurs et sociétés prestataires de services du groupe KNAPP*<sup>1</sup> s'applique.

L'estime et l'ouverture d'esprit occupent pour KNAPP, en tant que groupe moderne et international, également en matière de parité de toutes les personnes, une importance essentielle ; dans le même temps, nous vivons selon le principe **making complexity simple**. KNAPP s'efforce, dans le cadre de la communication interne comme externe, de trouver des formulations non discriminatoires.



**Gerald Hofer**  
Chief Executive Officer



**Christian Grabner**  
Chief Financial Officer



**Franz Mathi**  
Chief Operations Officer

Gerald Hofer

Christian Grabner

Franz Mathi

<sup>1</sup> [https://www.knapp.com/wp-content/uploads/knapp\\_suppliercoc\\_2022\\_en.pdf](https://www.knapp.com/wp-content/uploads/knapp_suppliercoc_2022_en.pdf)



## 2.1 Nos valeurs et principes éthiques

Les valeurs d'entreprise **fiabilité, courage, ouverture d'esprit, estime et créativité** forment la base de notre culture d'entreprise positive. Dans tous les domaines et dans toutes les phases de son développement économique, KNAPP attache une grande importance à l'équité sociale et la diversité, notamment au travers d'une vision de l'individu positive et respectueuse, une bonne relation de confiance ainsi qu'un souci constant de performance.

Une communication approfondie, une grande liberté accordée à la créativité ainsi que l'implication active de nos collaborateurs et collaboratrices dans les décisions et l'amélioration continue de nos processus sont au cœur de notre culture d'entreprise

ouverte. En tant qu'**entreprise axée sur le développement durable**, nous sommes conscients de notre responsabilité et mettons toujours en œuvre nos actions entrepreneuriales en tenant compte de nos objectifs ESG<sup>2</sup>.

Nous visons un développement durable reposant sur la performance économique, la responsabilité entrepreneuriale et des principes éthiques. Nous tenons toujours compte des intérêts de nos collaborateurs et collaboratrices avec **intégrité, équité et sincérité**.

Le code de conduite KNAPP s'applique à tous nos collaborateurs et collaboratrices et traduit notre engagement clair en faveur de l'honnêteté, d'une action responsable et d'un respect mutuel.



## 3.1 Prévention de la corruption et des pots-de-vin

La lutte contre la corruption et sa prévention sont indispensables pour garantir un comportement intègre et fiable. La corruption et les pots-de-vin peuvent provoquer des dommages considérables et irréversibles pour chaque organisation et vont à l'encontre de notre culture d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle nous agissons dans le respect le plus strict des dispositions légales en matière de prévention de la corruption ou des pots-de-vin ainsi qu'en harmonie avec la Convention des Nations-Unies contre la corruption.

**Nous ne tolérons aucune activité pouvant laisser soupçonner un cas de pots-de-vin, de corruption active ou passive.**

Il convient d'être particulièrement vigilant en cas d'interaction avec des fonctionnaires<sup>3</sup>, les règles en matière de corruption y étant plus strictes que dans le secteur privé. Ceci comprend les représentants des gouvernements, les fonctionnaires ou les agents des autorités publiques.

Tous les incidents et soupçons justifiés doivent être communiqués et signalés au groupe KNAPP via le système d'alerte.



### Signaux d'alerte

Les comportements suivants de la part des fonctionnaires sont en tout cas des signaux d'alerte :

- Demande de la part de fonctionnaires afin d'obtenir des dons, des licences, des autorisations ou des permis.
- Des tiers recommandés par les fonctionnaires doivent être mandatés.
- Des exceptions sont proposées dans l'application des prescriptions.

Quel que soit le pays ou la région dans lesquels nous exerçons notre activité, notre priorité absolue consiste à respecter et nous conformer aux lois et réglementations nationales et locales. Nous sommes conscients du fait que celles-ci peuvent varier en fonction du lieu et nous efforçons en permanence de nous tenir informés des dernières exigences légales et de les intégrer dans nos pratiques commerciales. Il s'agit là d'un élément fondamental de notre engagement en faveur de la conformité juridique et de la gestion éthique.

- En assurant la conformité juridique, nous créons de la confiance et posons les bases d'un succès durable.
- Nous améliorons en permanence nos pratiques commerciales et les adaptons afin qu'elles correspondent aux modifications des exigences légales et aux normes éthiques.
- Nous vivons une culture d'entreprise dans laquelle le respect des lois est une évidence et se fait en toute transparence.

Le respect par nos partenaires commerciaux des lois respectives et des normes minimales définies dans le **code de conduite pour fournisseurs et sociétés prestataires de services du groupe KNAPP** est également une condition préalable à la coopération avec nos partenaires commerciaux.

## 3.2 Acceptation de cadeaux

Toute forme de corruption active ou passive est strictement interdite. Ceci comprend l'acceptation ou l'octroi direct ou indirect d'argent, de cadeaux, de promesses ou autres avantages, dans le but d'obtenir ou d'accorder des avantages commerciaux ou personnels indus. Cela s'étend également aux tiers ou aux intermédiaires. Tout octroi ou acceptation d'avantages, doit être strictement refusé, en particulier lorsqu'il concerne des fonctionnaires, par exemple des personnes de l'administration publique.

Les cadeaux ou les invitations font souvent partie des pratiques commerciales usuelles et peuvent être sans risque, dans la mesure où elles ne sont pas interdites, ont lieu dans le cadre d'une relation commerciale usuelle et n'ont pas d'influence induite ou illicite sur les décisions.

Les cadeaux ou les invitations doivent être refusés dès lors qu'ils dépassent une valeur raisonnable<sup>4</sup> ou peuvent être interprétés comme une tentative de corruption.

Tous les incidents doivent être documentés correctement selon nos processus internes et le cas échéant, divulgués.<sup>5</sup>



### Signaux d'alerte

Où comment reconnaître quand un cadeau est inapproprié ou constitue une influence illicite :

- Le cadeau a une valeur inhabituellement élevée comparé aux cadeaux d'affaires habituels.
- Il s'agit de cadeaux réguliers du même donneur qui vont au-delà des gestes de politesse.
- Les cadeaux sont offerts au moment de décisions commerciales importantes, de négociations de contrats ou d'appels d'offre.

## Sponsoring et octroi de dons

Nous nous engageons clairement sur le fait que les dons ou les activités de sponsoring ne sont pas utilisées pour influencer les décisions commerciales et s'effectuent toujours en accord avec les dispositions légales. Aucun don ni sponsoring ne doit être effectué, directement ou indirectement, en faveur de partis politiques, campagnes électorales ou différents candidats politiques. De même, les dons et le sponsoring en faveur d'organisations avec lesquelles un conflit d'intérêt existe ou pourrait se produire sont interdites. Toute forme de soutien doit être transparente, traçable et conforme à nos principes éthiques.

### Exemples de dons ou d'activités de sponsoring non autorisés :

- Les dons directs ou indirects aux partis politiques, aux campagnes électorales ou aux différents candidats politiques afin d'obtenir des avantages commerciaux.
- Les dons aux organisations présentant des conflits d'intérêts

## 3.3 Conflits d'intérêt

Un conflit d'intérêt se produit lorsque des intérêts personnels ou privés des collaborateurs et collaboratrices ou également des partenaires commerciaux sont en contradiction avec les intérêts de KNAPP ou que cela pourrait sembler être le cas pour un tiers non impliqué.

Ce type de situations peut avoir un impact négatif sur l'intégrité et la prise de décision au sein d'une organisation, l'objectivité des décisions prises dans l'intérêt supérieur de l'entreprise pouvant en effet être remise en cause si elle a pu être influencée par des avantages personnels.

Ceci peut conduire à une perte de confiance des clients, des partenaires commerciaux et du public, nuire durablement à la réputation et avoir des conséquences juridiques.



### Quel est le bon comportement ?

- ✓ Les éventuels conflits d'intérêt doivent être signalés sans délai au responsable hiérarchique dès qu'ils surviennent ou dès qu'il y a suspicion.<sup>6</sup>
- ✓ Nous nous assurons que seules des décisions indépendantes et objectives soient prises.

### Exemples de conflits d'intérêt :

#### Relations commerciales personnelles

Un collègue charge une entreprise d'un membre de sa famille ou d'une autre personne avec laquelle il a une relation personnelle proche de fournir des prestations de service à KNAPP.

- Un conflit existe lorsque le collègue est en position de prendre des décisions relatives à l'attribution des marchés.
- Il n'y a pas de conflit si le collègue n'influence pas le processus décisionnel concernant le recours à ce service et si la commande est attribuée de manière transparente et équitable.

#### Intérêts financiers

Une collègue détient des parts dans une entreprise partenaire ou concurrente de KNAPP.

- Il y a un conflit lorsque cette collègue exerce une influence sur les décisions commerciales concernant cette entreprise partenaire ou concurrente.
- Il n'y a pas de conflit si cette collègue n'a pas de pouvoir décisionnel sur la relation commerciale.



### Signaux d'alerte

- La préférence pour certains partenaires commerciaux (fournisseurs ou prestataires) sans raisons justifiées.
- L'octroi de conditions inhabituellement avantageuses à certaines parties.

#### Auto-évaluation :

- Mes décisions peuvent-elles être considérées comme non objectives par mes collègues, mes supérieurs hiérarchiques ou autres personnes ?
- Comment ma décision serait-elle perçue par les concurrents sur le marché ou les fournisseurs ?
- Mes actions sont-elles influencées par mes intérêts personnels et avantagent-elles certains fournisseurs, collègues ou autres personnes par rapport à d'autres ?
- Comment un tiers non impliqué jugerait-il la situation ?

## 3.4 Concurrence loyale

Nous pratiquons une concurrence loyale et avons pour objectif de conforter notre position sur le marché exclusivement grâce à nos performances, notre technique innovante et la qualité de nos solutions. Nous nous opposons fermement aux mesures qui faussent la concurrence ainsi qu'aux pratiques contraires à l'éthique ou illégales, et nous respectons donc strictement toutes les lois nationales et internationales en matière de concurrence et d'ententes.

Toute forme d'entente sur les prix, de répartition des marchés ou d'entente sur les offres avec des concurrents est rejetée par principe et nous nous engageons en faveur de la transparence et l'équité dans toutes les activités commerciales.

Nous refusons catégoriquement d'échanger des informations confidentielles sur les prix, les stratégies de marché ou les autres sujets ayant trait à la concurrence avec les concurrents sur le marché.



### Signaux d'alerte

relatifs à de potentielles pratiques de concurrence déloyale :

- Recours à des moyens et canaux de communication non traçables pour les accords commerciaux.
- Accords exclusifs avec des partenaires commerciaux qui n'ont pas d'objectif commercial clair et qui pourraient nuire à la concurrence.
- Ententes pour exclure certains partenaires commerciaux comme des fournisseurs du marché.

<sup>4</sup> Un montant inférieur à 100 euros est une valeur indicative.

<sup>5</sup> Pour cela, s'adresser à [compliance@knapp.com](mailto:compliance@knapp.com).

<sup>6</sup> Une autre possibilité est [compliance@knapp.com](mailto:compliance@knapp.com).

## 4 Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

La fiabilité occupe une grande importance pour nous également en matière d'exigences légales pour la prévention du blanchiment de capitaux et nous mettons tout en œuvre pour empêcher de tels procédés. Dans cette optique, nous sensibilisons tous les collaborateurs et collaboratrices afin qu'ils signalent sans délai aux autorités compétentes des événements inhabituels ou suspects. La prévention de tels incidents nous concerne tous.

C'est la raison pour laquelle tous les collaborateurs et collaboratrices doivent informer leur hiérarchie en cas de soupçon fondé ou de connaissance d'une infraction. Une autre possibilité consiste à déposer une alerte via le système d'alerte de KNAPP<sup>7</sup>.

Nous examinons systématiquement et consciencieusement toutes les alertes pertinentes et, si nécessaire, en tirons les conséquences externes et internes qui s'imposent.



### Signaux d'alerte

- Transferts d'argent inattendus ou inhabituellement élevés venant de pays à risque élevé.
- Transactions ne paraissant pas avoir de fin économique ni légale.
- Absence de fourniture d'informations permettant de vérifier l'identité.

Sont requis de tous les partenaires commerciaux du groupe KNAPP un engagement clair en faveur de la prévention du blanchiment de capitaux et de la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que le respect des lois en ce sens et des mécanismes comparables.

## 5 Contrôle des exportations & stratégie fiscale

En tant que groupe d'entreprises actives au niveau international, nous avons l'obligation d'assurer le respect scrupuleux des réglementations relatives au commerce extérieur et des réglementations douanières nationales, internationales et supranationales et prenons pour cela toutes les mesures nécessaires à disposition. Grâce au système de contrôle interne des exportations, nous observons dans tous les cas et à tout moment toutes les réglementations légales pertinentes relatives au contrôle des exportations et nous efforçons en matière de contrôle des exportations d'agir de manière exemplaire et de coopérer avec toutes les autorités concernées dans le monde entier en cas de besoin.

KNAPP s'engage à respecter les lois fiscales. KNAPP est consciente de la complexité croissante de la législation fiscale dans le monde entier. Conformément au code de conduite KNAPP, KNAPP s'attache à comprendre et respecter les différentes lois fiscales et de payer les impôts dus.

Mais KNAPP est également consciente du fait que, dans le commerce international, les questions fiscales ne sont pas toujours réglées définitivement et qu'il n'existe pas toujours de jurisprudence, ce qui laisse une marge d'interprétation. KNAPP reconnaît cependant la responsabilité claire lui incombant d'agir, à sa connaissance, conformément aux différentes lois des pays correspondants et de minimiser les risques fiscaux. Cela vaut aussi bien pour tous les impôts que pour les droits de douane et autres taxes. Les avantages fiscaux seront exploités de manière responsable conformément aux dispositions légales.

KNAPP transmet annuellement une déclaration pays par pays (Country-By-Country Report ; CbCR) pour le groupe KNAPP aux autorités fiscales autrichiennes, conformément à l'Action 13 du Plan d'Action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Base Erosion and Profit Shifting ; BEPS) de l'OCDE.

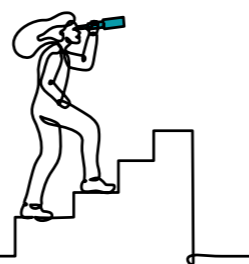
Les filiales et sites sont créés dans les pays en fonction des exigences opérationnelles. KNAPP évite la création de filiales dans des pays ne se conformant pas aux standards internationaux en matière de transparence, sauf si ceci est nécessaire pour des raisons opérationnelles, sans être en contradiction avec le code de conduite du groupe KNAPP.

Les transactions entre les entreprises du groupe KNAPP sont effectuées au prix du marché et selon les principes de l'OCDE actuellement en vigueur.

KNAPP évite la planification fiscale agressive et les montages fiscaux artificiels. Les paiements des impôts sont effectués conformément à l'activité commerciale opérationnelle et au principe de « Tax follows Business » – toutes les transactions ont donc un but opérationnel.

Afin de respecter ce principe, des étapes de processus particulières ont été implémentées et un outil a été développé permettant de consulter les législations fiscales pertinentes des différents pays pour vérifier, dès le processus de vente, que les obligations légales sont prises en considération dans les activités opérationnelles.

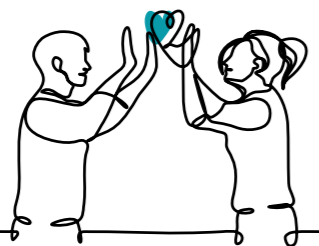
# 6 Culture du lieu de travail



## COURAGE

Nous sommes convaincus qu'une culture de travail respectueuse et sûre constitue une base importante pour la réussite entrepreneuriale. Elle est décisive pour la satisfaction de nos collègues comme des parties prenantes et nous aide à respecter les valeurs d'entreprise que nous avons définies.

Nos 5 valeurs sont à la base d'une bonne collaboration entre collègues, clients et partenaires externes. Chacun et chacune d'entre nous contribue à faire vivre nos valeurs dans tous les domaines et à renforcer ainsi notre culture d'entreprise positive. Nos cadres portent cette dynamique et agissent en montrant l'exemple.



## ESTIME

- Nous savons apprécier les expériences et les compétences de chaque collègue et entretenons un respect mutuel.
- Nous reconnaissons le travail bien fait et prenons le temps de donner un feedback constructif.
- Nous apprécions la marge de manœuvre dont nous disposons et la confiance qui nous est accordée.
- La passion pour notre travail et la bonne entente entre collègues nous aident à réussir ensemble.



## OUVERTURE D'ESPRIT

- Nous apprécions la diversité et encourageons l'inclusion en restant ouverts à différentes cultures, modes de pensée et personnalités.
- Nous nous donnons mutuellement la liberté et le soutien essentiels à l'expérimentation de nouvelles voies.
- Nous entretenons une culture positive de l'erreur et voyons le feedback comme une possibilité de s'améliorer constamment.
- Nous avons tous et toutes une expérience, des formations et des horizons différents – et c'est tant mieux. Notre diversité nous caractérise et fait notre succès.

## CRÉATIVITÉ



- Nous faisons de la place à la créativité dans le travail et encourageons ainsi les talents et les nouvelles idées.
- Nous sommes innovants, flexibles et nous promovons activement le changement.
- Nous relevons les défis en adoptant de nouvelles approches.
- Nous apprécions notre environnement de travail et utilisons notre liberté de manœuvre pour le développement continu.

## FIABILITÉ



- Nous pouvons compter les uns sur les autres et tenons nos promesses.
- Nous définissons des attentes et des objectifs clairs afin de permettre un bon travail collectif.
- Nous avons une compréhension des étapes de travail en amont et en aval des nôtres et nous assurons ainsi de respecter les normes de qualité.
- En agissant toujours avec l'ambition de la performance, nous contribuons au succès de l'entreprise.

## 6.1 Diversité, équité & inclusion

Chez KNAPP, nous nous efforçons de créer un environnement de travail caractérisé par la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion. La diversité est une richesse pour notre entreprise, elle stimule l'innovation et permet de prendre des décisions qui ont été considérées de différents points de vue.

Nous sommes convaincus que les gens sont plus motivés, plus précis et plus heureux dans leur travail lorsqu'ils peuvent déployer toute leur personnalité, leur potentiel mais aussi leurs limites et être appréciés pour ce qu'ils sont vraiment.

Nous recherchons et recrutons des talents issus d'origines et de parcours les plus variés. Nous offrons des conditions de travail, des possibilités de développement et des opportunités de carrière à tous les collaborateurs et collaboratrices, indépendamment de leur origine, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur religion, la couleur de leur peau, les différences linguistiques, leur âge, les caractéristiques corporelles, leur sexe biologique ou social, leur orientation sexuelle, leur situation familiale ou leur état civil, du statut socio-économique et des capacités physiques, mentales et développementales.

Toute forme de discrimination et d'intolérance n'a pas sa place chez nous, n'est ni tolérée ni même acceptée. Nous respectons toutes les lois sur le travail et l'emploi interdisant la discrimination et le harcèlement.

Nous incitons tous les collègues à parler des propos et des actes perçus comme discriminatoires ou harcelants, et à les signaler s'ils le souhaitent de manière confidentielle.

Nous ne nous contentons pas de refléter la diversité et l'inclusion par des déclarations, notre engagement au quotidien et toutes nos interactions et décisions les traduisent dans des faits.



### Comment puis-je contribuer positivement au maintien de notre culture du lieu de travail ?

- Je traite tous mes collègues, partenaires commerciaux et parties prenantes avec la même estime, le même respect, la même ouverture d'esprit et le même intérêt.
- J'assiste activement mes collègues lors des tâches en équipe ou offre mon aide, même s'il ne s'agit pas de mes tâches directes.
- Je permets à tous mes collègues de s'épanouir de la même façon dans leur environnement professionnel.
- Je m'emploie de manière proactive à trouver des solutions et prends mes responsabilités.



### Quels sont les signaux d'alerte indiquant une action contraire à nos valeurs ?

- Désintérêt ou manque de participation aux discussions ou réunions communes, recherche de coupables plutôt que recherche de solutions ensemble.
- Comportement discriminatoire résultant de commentaires ou d'actions envers les collègues.
- Tolérer et fermer les yeux sur les comportements ou propos discriminatoires observés.

C'est en réfléchissant régulièrement sur nous-mêmes et en reconnaissant les signaux d'alerte que nous pouvons ensemble promouvoir et maintenir un environnement de travail ouvert, valorisant et inclusif.

Le maintien et le renforcement continu d'un environnement de travail valorisant sont des éléments centraux de notre culture d'entreprise. C'est la raison pour laquelle KNAPP a mis en place des voies de consultation et d'intervention pour contrer efficacement tout comportement social inapproprié sur le lieu de travail.



## 7 Droits de l'homme et droits des travailleurs

Le respect et la prise en compte, dans notre sphère d'influence, des droits de la personne reconnus internationalement sont une évidence. Comme nous agissons déjà en conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (NU)<sup>9</sup>, nous avons décidé de renforcer cette implication en adhérant à ce pacte.

**Depuis 2024, nous sommes désormais participant officiel du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous sommes fermement convaincus de garantir des conditions de travail équitables et respectueuses à tous nos employés et parties prenantes, et nous attachons une grande importance au respect de la Déclaration

universelle des droits de l'homme ainsi que des autres normes internationales et lois nationales.

Dans ce contexte,

- La Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Le Pacte mondial des Nations Unies,
- Les principes directeurs des Nations Unies pour l'économie et les droits de l'homme ainsi que
- Les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Sont à la base de notre action, même si les normes que nous nous sommes fixées sont souvent plus élevées que ces exigences minimales.

### 7.1 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Nous refusons catégoriquement toute forme de travail des enfants et prenons toutes les mesures nécessaires pour les prévenir dans notre sphère d'influence. En accord avec les conventions de l'OIT<sup>9</sup> et la législation nationale concernée, nos apprentis, en tant qu'employés mineurs, ne sont embauchés qu'à partir de l'âge de 15 ans, et nous attachons une importance particulière au fait qu'ils n'effectuent aucune activité dangereuse et il est interdit qu'ils travaillent de nuit.

Notre responsabilité envers ces jeunes gens fait partie de notre engagement global en faveur de conditions de travail équitables. Dans ce contexte, nous excluons catégoriquement également toute forme de travail forcé ou d'esclavage moderne. Tous les contrats de travail reposent sur le libre arbitre de nos employés et employées et sont conformes aux conventions de l'OIT. Tous les employés et employées peuvent mettre fin de leur plein gré aux relations de travail en tenant compte des délais convenus conformément à la loi.

### 7.2 Droits des travailleurs

Nous accordons une grande importance au respect de nos collègues. Nous respectons et nous conformons donc aux droits fondamentaux des employés internationaux et nationaux, et ce pas uniquement dans une perspective de conformité juridique.

Il nous tient à cœur et va de soi que

- Nous respectons strictement les réglementations relatives au travail et au temps de repos, également en matière de pauses et d'heures supplémentaires, de jours fériés, de congés maternité et paternité ;
- Nous mettons en œuvre le droit à une rémunération équitable, en tenant compte des conventions collectives locales, des normes industrielles et des lois applicables ;
- Nous mettons en œuvre le droit de nos employés à former des groupes d'intérêt et à pouvoir y adhérer ;
- Nous permettons des élections libres et indépendantes des représentants des employés ;
- Le droit de nos employés à mener des négociations collectives et salariales soit respecté.

Nous ne tolérons pas un comportement du personnel de sécurité non approprié envers nos employés ou autres parties prenantes. Nous obligeons les sociétés prestataires de services que nous mandatons à respecter les droits de la personne internationalement reconnus ainsi que les réglementations environnementales.

KNAPP n'oblige aucun employé à remettre ou à déposer ses papiers d'identité ou ses documents personnels originaux comme condition préalable à l'embauche. De même, le dépôt de montants d'argent ou de cautions par les employés est exclu – que ce soit pour garantir leur emploi, un logement ou pour obtenir des outils, formations ou équipements qui sont nécessaires pour effectuer leur activité.

### 7.3 Peuples autochtones et communautés locales

Nous veillons aux moyens de subsistance et à la santé des communautés locales et des peuples autochtones. Nous tenons compte des risques tels que la pollution de l'environnement, la déforestation et la mauvaise gestion des déchets pour protéger leurs droits. Nous refusons la destruction des lieux culturels et leur évacuation forcée.

Notre objectif est de minimiser pendant les travaux et pendant l'exploitation les nuisances pour la population et d'utiliser des processus respectueux de l'environnement.



# 8 Obligations de diligence des entreprises

Chez KNAPP nous sommes conscients de notre responsabilité consistant non seulement à offrir des solutions innovantes et de grande qualité mais aussi à exercer une influence positive sur la société, l'environnement et nos partenaires commerciaux. Cette responsabilité se manifeste dans nos obligations de diligence visant à garantir le respect des droits de la personne, la protection de l'environnement et des pratiques commerciales éthiques dans notre sphère d'influence.

## Chez KNAPP

- ✓ Nous agissons de manière transparente et proactive grâce à une communication claire avec nos partenaires et fournisseurs et nous assurons que nos valeurs et normes sont respectées.
- ✓ Nous prenons notre responsabilité au sérieux, contribuons activement à l'amélioration des conditions sociales et écologiques et garantissons ainsi un succès sur le long terme.

Les suspicions d'impacts négatifs potentiels ou réels tout au long de notre chaîne de valeur peuvent également être signalées via le système d'alerte de KNAPP.<sup>10</sup>

## 8.1 Action responsable dans la chaîne logistique

Notre responsabilité ne s'arrête pas aux frontières de nos propres activités commerciales. Nous attendons de nos partenaires commerciaux, de nos fournisseurs et sous-traitants dans le monde qu'ils respectent les mêmes normes élevées que celles que nous nous imposons à nous-mêmes. Lors du choix consciencieux de nos fournisseurs et partenaires, nous veillons au respect des droits des personnes, aux conditions de travail équitables ainsi qu'aux normes environnementales tout au long de nos chaînes de valeur.



## Signaux d'alerte

pouvant indiquer des manquements ou des risques :

- Rapport sur de mauvaises conditions de travail chez des fournisseurs ou partenaires
- Documentation insuffisante ou manque de transparence
- Signalement d'infractions environnementales ou de pratiques commerciales contraires à l'éthique



## Quels sont les éléments clés de nos devoirs de diligence entrepreneuriale ?

- Identification proactive et systématique et évaluation des conséquences négatives potentielles ou réelles tout au long de la chaîne de valeur.
- Sur la base de ces analyses, des plans d'action sont définis afin d'empêcher ou de minimiser les conséquences.
- Des mécanismes exhaustifs sont mis en place, régulièrement contrôlés et adaptés à des fins de prévention ou de réduction des risques.

## 8.2 Matières premières conflictuelles

Nous nous efforçons de ne pas acheter ni traiter de marchandises ou de biens contenant des minerais qui alimentent les conflits et dont l'extraction pourrait entraîner des violations du droit humain ou financer des conflits violents dans ces régions. Nous prenons en considération les processus de vérification diligente découlant des lois respectives. Le respect des dispositions du *Règlement sur les minerais provenant de zones de conflit (UE) 2017/821* ainsi que du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* est particulièrement pris en considération lors du choix des fournisseurs.



## 9 Environnement

**Nous avons pour objectif de minimiser notre impact sur l'environnement et de réussir à maîtriser les exigences en matière de durabilité maintenant et à l'avenir.**

Chaque employé et employée a la responsabilité d'agir dans le respect de l'environnement et de respecter les principes suivants :

### Chez KNAPP

- ✓ Nous garantissons une vision globale des aspects liés à la durabilité grâce à une approche standardisée tout au long de la chaîne de valeur.
- ✓ Nous travaillons sur la base d'évaluations reposant sur des chiffres et communiquons nos progrès en toute transparence.
- ✓ Nous soutenons nos clients en améliorant la durabilité de notre portefeuille de produits.
- ✓ Nous veillons à ce que nos fournisseurs respectent des normes de durabilité élevées.

Nous réduisons les déchets grâce au recyclage et une mise au rebut responsable et nous privilégions les alternatives respectueuses de l'environnement. Cela inclut également la promotion des produits réutilisables et la réduction des plastiques à usage unique dans nos bureaux et nos sites de production. Nous choisissons des fournisseurs et des produits qui soutiennent les pratiques respectueuses de l'environnement et favorisons les matériaux locaux et durables. Cela signifie que nous faisons attention à la compatibilité environnementale des matériaux et des

services que nous achetons et privilégions les fournisseurs qui appliquent de manière vérifiable des pratiques durables.

Nous sensibilisons et informons sur la protection de l'environnement au moyen de formations et de campagnes d'information afin que chacun comprenne l'importance et l'impact de ses propres actions sur l'environnement. Des ateliers et des formations régulières aident notre personnel à intégrer les pratiques respectueuses de l'environnement dans leur travail au quotidien et à développer des solutions innovantes pour les problèmes environnementaux. Enfin, nous nous engageons en permanence en faveur de l'amélioration de notre performance environnementale en contrôlant et en adaptant régulièrement nos objectifs et nos mesures environnementaux. Ceci comprend la réalisation d'audits environnementaux, la surveillance de nos progrès et l'adaptation de nos stratégies afin de nous assurer que nous appliquons toujours les bonnes pratiques et atteignons nos objectifs environnementaux.

### now4tomorrow



#### Comment puis-je apporter ma contribution ?

- J'utilise les transports en commun ou le covoiturage pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Je trie correctement mes déchets.
- Je participe aux formations sur le thème de la protection de l'environnement.
- Je sensibilise activement mon équipe aux enjeux environnementaux.



## 10 Santé et sécurité

**Nous promovons activement la sensibilisation à la sécurité et à la santé, assurons un environnement de travail sûr et développons une culture positive pour améliorer le bien-être de notre personnel.**

### Chez KNAPP

- ✓ Nous agissons en tant que partenaire professionnel pour nos parties prenantes dans tous les domaines de la sécurité et de la santé.
- ✓ Tous les cadres développent une culture qui encourage l'amélioration continue de la sécurité et de la santé à tous les niveaux de l'organisation.
- ✓ Le système global de gestion de la sécurité et de la santé établit une norme internationale en matière de sécurité et de santé, avec des processus clairs, des outils harmonisés et une philosophie de communication ouverte.
- ✓ Nous offrons à tous les collaborateurs et collaboratrices d'entreprises sélectionnées du groupe KNAPP la possibilité de participer au programme KNAPPvital ainsi que de recourir à des coachings en médecine du travail afin d'améliorer leur bien-être personnel.

Le respect des lois et dispositions en vigueur en matière de sécurité et protection de la santé au travail va de soi pour nous. Nous attendons de nos clients, partenaires et personnel qu'ils les respectent également afin de garantir ensemble un environnement de travail plus sûr et sain.

Nous ne tolérons pas que des collaborateurs ou collaboratrices travaillent sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou d'autres substances psychotropes. En cas de problèmes liés à l'alcool, aux drogues, aux médicaments ainsi qu'en cas d'éventuels troubles psychiques, tous les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'adresser à tout moment en toute confidentialité à leurs supérieurs hiérarchiques ainsi qu'aux médecins du travail pour trouver une solution ensemble.

Le système de gestion de la sécurité et de la santé de KNAPP est certifié ISO 45001 2018 et est surveillé en permanence par des audits internes réguliers, des visites ainsi que des audits de certification externes pour l'améliorer en permanence.

**THINK SAFE – WORK SAFE – BE SAFE**



# 11 Traitement des informations d'entreprise et protection des données

## 11.1 Sécurité des informations

**Nous protégeons nos processus métier et préservons notre réputation grâce à un engagement commun pour la sécurité des informations.**

Grâce à notre engagement commun pour la sécurité des informations, nous identifions et protégeons les actifs propres à notre entreprise et importants pour nos activités contre les menaces potentielles et contribuons à garantir le bon fonctionnement de l'entreprise et à éviter ou réduire les pertes économiques.

Nous tenons activement compte de la sécurité des informations dans tous nos processus commerciaux, en :

- ✓ Identifiant les aspects ayant trait à la sécurité.
- ✓ Informant les services compétents et
- ✓ Veillant en permanence à son respect de manière proactive.

Nous traitons en principe de manière confidentielle les informations sensibles concernant le groupe KNAPP ou ses partenaires commerciaux. Nous avons conscience de notre responsabilité et nous veillons à les communiquer uniquement aux personnes autorisées. Dans le traitement des informations, nous respectons toujours les prescriptions et directives internes à l'entreprise ainsi que les obligations contractuelles et légales. Nous sommes conscients de nos obligations de confidentialité et protégeons les informations contre toute divulgation et utilisation illicites.

Le respect de ces prescriptions n'est pas seulement une priorité pour nous, nous attendons également de nos partenaires commerciaux les mêmes normes et veillons à leur application. Comme pour nos produits, nous assumons un rôle de pionnier en matière de sécurité des informations et l'état de l'art guide en permanence notre action.

Nous nous basons sur les bonnes pratiques et les mettons en œuvre de manière standardisée dans l'ensemble du groupe KNAPP. La sensibilisation aux sujets ayant trait à la sécurité des informations revêt une grande importance pour nous. Le KNAPP CSIRT (Cyber Security Incident Response Team), en tant qu'interlocuteur clé pour la coordination des incidents de sécurité, nous apporte son soutien et a pour objectif de continuer à faire progresser la sécurité des informations.



### Nous faisons appel au CSIRT<sup>11</sup> lorsque :

- Un comportement suspect se produit qui pourrait compromettre la sécurité des informations du groupe KNAPP ;
- Des questions sur les directives informatiques se font jour ;
- Des risques et des vulnérabilités sont identifiées et qu'une mitigation est nécessaire.

## 11.2 Protection des données et sécurité des données à caractère personnel

Nous nous engageons en faveur de la protection exhaustive des données et de la protection de la vie privée aussi bien de notre personnel que de nos clients et partenaires commerciaux. À cet égard, le respect des lois applicables en matière de protection des données est déterminant et obligatoire pour toutes les filiales du groupe KNAPP. C'est pourquoi tous nos collaborateurs et collaboratrices sont tenus au secret et doivent suivre régulièrement des formations garantissant que tous soient informés en permanence des processus et procédures pertinents et puissent les mettre en œuvre systématiquement dans leur travail quotidien.

De plus, le besoin d'en connaître s'applique : notre personnel n'a accès qu'aux données à caractère personnel et aux autres informations sensibles dont il a absolument besoin pour effectuer ses tâches.

### Principes de traitement des données à caractère personnel chez KNAPP :

- ✓ En respectant les principes de transparence et de responsabilité, nous faisons preuve d'ouverture d'esprit.
- ✓ Nous traitons les données à caractère personnel exclusivement à des fins définies et légitimes selon le principe de bonne foi.
- ✓ Le traitement des données à caractère personnel s'effectue dans la mesure où cela est nécessaire pour remplir les objectifs fixés.
- ✓ Nous ne sauvegardons pas les données à caractère personnel plus longtemps que cela n'est nécessaire pour parvenir à nos fins ou que les lois le prescrivent.
- ✓ En mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, nous contribuons de manière significative à la protection de l'intégrité et de la confidentialité des données à caractère personnel et démontrons ainsi notre fiabilité.

Afin de remplir nos obligations légales et contractuelles envers nos partenaires commerciaux, nous avons pris de nombreuses mesures pour éviter les fuites de données (violations de la protection des données à caractère personnel). Cela comprend la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel.

En dépit de ces mesures de sécurité exhaustives, il convient de signaler également immédiatement les cas suspects à l'autorité locale en charge de la protection des données et de la sécurité informatique.<sup>12</sup>



### Comment puis-je apporter ma contribution ?

- Je ne conserve pas les données plus longtemps que nécessaire s'il n'y a pas de suppression automatique.
- Je respecte le principe du besoin d'en connaître et traite les données à caractère personnel et les informations sensibles en toute confidentialité.
- Je signale immédiatement les soupçons de fuites de données aux services compétents dans mon organisation.
- Les nouvelles activités de traitement ou les nouveaux logiciels sont toujours signalés avant leur mise en service.
- Je respecte les directives internes relatives à la protection des données.

**TOGETHER, WE SECURE**

<sup>11</sup> [csirt@knapp.com](mailto:csirt@knapp.com)

<sup>12</sup> En cas de doute, il est toujours possible de nous contacter à l'adresse suivante : [datenschutz@knapp.com](mailto:datenschutz@knapp.com) et [csirt@knapp.com](mailto:csirt@knapp.com).

## 12 Gestion de la qualité

**Nous nous efforçons de proposer des solutions, produits et services qui répondent aux besoins de nos clients et dépassent leur attentes.**

La gestion de la qualité est un élément essentiel de l'identité de notre entreprise et elle joue un rôle décisif dans le succès continu. Elle est fortement ancrée dans notre pratique au quotidien et garantit que nos offres soient toujours à la hauteur des exigences les plus élevées de nos clients. Nous renforçons ainsi la confiance de nos clients et motivons notre personnel à collaborer de manière décidée, afin de garantir un développement positif durable de notre entreprise.

En encourageant la responsabilité individuelle et l'innovation, chacun contribue à optimiser la qualité de nos produits et services, ce qui nous fait progresser ensemble.

### 12.1 Sens des responsabilités ou : Comment gérons-nous les erreurs ?

Les erreurs sont humaines et peuvent se produire en dépit de mesures de prévention minutieuses. Nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de gestion des erreurs et documentons celles-ci de manière détaillée et précise. Nous pourrions ainsi éviter à l'avenir des défauts, optimiser les processus et engranger des connaissances précieuses grâce à une évaluation systématique et à la compréhension des causes.

Nous parvenons ainsi à améliorer constamment nos procédures de travail.

#### Comment gérer correctement les erreurs ?

- Je signale les erreurs à temps.
- Je travaille activement à les éliminer.
- Je communique de façon ouverte sur les causes et leurs conséquences.

Notre objectif est de promouvoir une culture d'apprentissage et d'amélioration continue où les erreurs sont considérées comme des opportunités d'optimisation.

Chez KNAPP, nous encourageons tous nos collaborateurs et collaboratrices à signaler les erreurs et les défauts sans craindre les conséquences négatives.

**QUALITY STARTS WITH EACH OF US**



## 13 Sécurité des machines et des produits

En tant qu'entreprise de production, la sécurité de nos produits nous tient particulièrement à cœur, également au nom de notre valeur d'entreprise qu'est la fiabilité. Nous tenons toujours compte de l'état actuel de la technique dans les pays d'utilisation respectifs ainsi que des besoins individuels de nos clients afin de pouvoir fournir sur le marché des installations sur mesure, mais aussi sûres. En cas d'incertitude sur nos produits, nous sommes toujours à votre écoute et nous efforçons de trouver des solutions.

Si cependant des problèmes ou des doutes sur la sécurité de nos produits se font jour, nous agissons toujours conformément à nos valeurs d'entreprise, ouverture d'esprit et courage, et transmettons les faits à nos responsables chargés de la sécurité ou à nos supérieurs hiérarchiques afin de trouver une solution ensemble.



## 14 Gestion des risques et des opportunités

Nous nous engageons à gérer de manière responsable les risques et les opportunités. Cela fait partie intégrante de la gestion d'entreprise et comprend :

- Le fait de considérer la gestion des risques et des opportunités comme indissociables,
- Une gestion des risques proactive et systématique,
- L'identification précoce, l'évaluation et le pilotage des risques,
- La réalisation d'analyses et la mise en place de mesures préventives afin de minimiser les effets négatifs et
- La promotion d'une culture d'ouverture et d'apprentissage continu afin d'identifier et de saisir les opportunités.

Nous avons pour objectif une amélioration continue de notre système de gestion des risques et des opportunités afin de répondre aux exigences et aux défis en perpétuel changement.

FAQ

### Comment puis-je apporter ma contribution ?

- J'informe mon supérieur hiérarchique des risques et des opportunités que j'ai remarqués.
- Les risques pertinents sont répertoriés dans l'inventaire des risques et évalués.
- Je contribue à la maîtrise des risques et à l'exploitation des opportunités.

## 15 Mise en œuvre du code de conduite et du système d'alerte

### 15.2 Comportement contraire au code de conduite KNAPP

Nous encourageons une culture de travail en accord avec les valeurs de notre entreprise et attendons de nos collaborateurs et collaboratrices, ainsi que, le cas échéant, de nos parties prenantes, partenaires ou fournisseurs, qu'ils se comportent conformément aux principes du code de conduite. En fonction de la nature et de la gravité de la violation, différentes mesures disciplinaires peuvent être prises, tandis que dans certains cas des mesures juridiques peuvent également être prises si cela s'avère nécessaire dans certains cas particuliers.

Notre objectif est de protéger et de conserver les normes éthiques élevées par une action cohérente.

### 15.1 Système d'alerte

Dans certains passages du présent code de conduite KNAPP, il a déjà été fait référence à notre système global d'alerte. Celui-ci offre à toutes les parties prenantes internes comme externes la possibilité de signaler des abus ou violations de la loi éventuels ou réels. Tous les signalements reçus seront examinés dans le respect de la confidentialité et n'auront aucune conséquence négative pour les personnes qui les ont fournis, sous réserve qu'ils ne soient pas intentionnellement faux.

- Les signalements peuvent être effectués 24h/24, 7 jours/7 à l'adresse **[whistleblowing@knapp.com](mailto:whistleblowing@knapp.com)**.
- Une autre possibilité consiste à utiliser la plateforme **<https://www.knapp.com/whistleblowing>**.
- Il n'y a pas de conséquences négatives pour les personnes ayant fourni des signalements, sous réserve qu'elles agissent de bonne foi et ne transmettent pas de fausses informations manifestes.

### 15.3 Processus de surveillance et formations

Pour garantir le respect du code de conduite, nous avons défini des mesures de surveillance comme des audits internes réguliers ainsi que des analyses de risques régulières. Les résultats servent à identifier et à mettre en place des améliorations en continu.

Afin de garantir le respect de certaines normes, notamment en matière de gestion de la qualité (ISO 9001), de gestion environnementale (ISO 14001), de santé et de sécurité au travail (ISO 45001) et de gestion de la sécurité de l'information (ISO 27001), nous faisons appel à des organismes externes accrédités pour nous contrôler et nous certifier.

Tous les collaborateurs et collaboratrices sont formés afin de les sensibiliser à l'importance de la mise en œuvre du code de conduite KNAPP. Ces formations ont pour objectif de présenter des situations et des défis spécifiques dans le travail quotidien et de fournir à nos collègues des repères leur permettant d'agir de manière éthique et responsable.

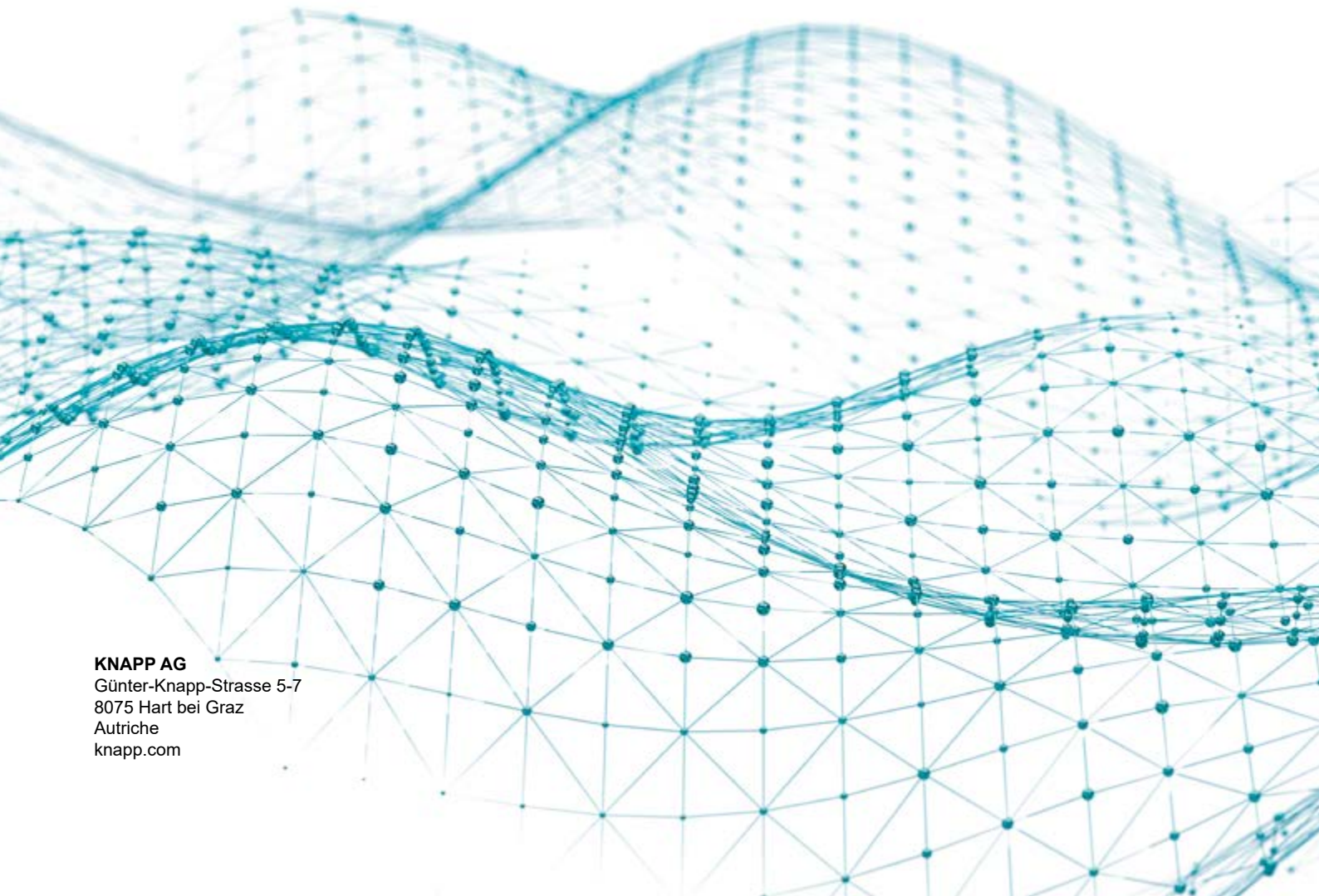
## 16 Conclusion

Notre code de conduite KNAPP reflète notre culture d'entreprise et forme avec nos valeurs d'entreprise la base de nos décisions commerciales et de notre action au quotidien.

Il est de la responsabilité de chacun de mettre en œuvre ces principes dans la pratique et de contribuer ainsi à un environnement de travail positif, une pratique commerciale durable et des relations de travail respectueuses.

Assurons-nous ensemble que KNAPP reste à l'avenir aussi un partenaire fiable, conscient de ses responsabilités et agissant de manière éthique.





**KNAPP AG**  
Güter-Knapp-Strasse 5-7  
8075 Hart bei Graz  
Autriche  
[knapp.com](http://knapp.com)